Nouvelles Locales ET RÉGIONALES

Boulogne-sur-Mer

A l'occasion des **FÊTES DE LA PENTECOTE**, le Grand Casino municipal de Boulogne-sur-Mer sera ouvert du mercredi 11 mai au mardi 17 mai exclusivement. Tous les soirs, bals, grands concerts et attractions sensationnelles, avec le concours des principaux artistes de Paris.

La plage de Boulogne, surnommée la plage de l'Enfance [illegible], est, et restera toujours appréciée de nos concitoyens, et nul doute qu'ils sauront profiter de l'occasion qui leur est offerte d'aller s'y divertir tout en y bénéficiant des réconfortants effluves de la mer, plus particulièrement toniques au printemps.

Ouverture de la saison le 15 JUIN.

no.3765

L'augmentation du prix des tabacs

On escompte de cette élévation une recette supplémentaire de 13 millions

En exécution des prescriptions de la loi de finances relatives à l'augmentation du prix des tabacs de luxe, le ministre des Finances a ordonné l'ouverture d'une enquête dans les manufactures et dépôts de tabacs. Cette enquête se poursuit actuellement. C'est seulement quand il en connaîtra tous les résultats que M. Cochery pourra déterminer les proportions et les conditions de cette augmentation.

D'après les prévisions budgétaires, on escompte de l'élévation du prix des tabacs de luxe une recette supplémentaire annuelle de 13 millions.

Notons que suivant la dernière statistique publiée par l'administration des contributions indirectes, la vente des tabacs dits de luxe a produit l'an dernier 18 millions et demi au total. On peut conclure de là que si l'on veut obtenir un rendement supplémentaire de 13 millions, on sera conduit à majorer les prix actuels d'une partie des tabacs de « vente courante ».

Un homme mutilé par un train

A PHALEMPIN

Mercredi matin, vers 4 heures, M. Allart, 45 ans, épicier à Gondecourt, traversait le passage à niveau, près de la gare de Phalempin. Il fut tamponné par un train allant de Lille à Libercourt : la mort fut instantanée et la locomotive projeta à plus de vingt mètres son corps atrocement mutilé.

Sa dépouille mortelle a été ramenée vers midi à son domicile.

Les instituteurs du Pas-de-Calais

CONTRE L'ÉVÊQUE

Hier matin, est revenue, devant le tribunal civil d'Arras, l'action civile en dommages-intérêts intentée par la Fédération des instituteurs de France et des Colonies et l'Amicale d'instituteurs du Pas-de-Calais, contre M. Williez, évêque d'Arras.

Le procureur de la République a prononcé son réquisitoire.

De même que le procureur de Reims, il a conclu à la recevabilité de l'action et soutenu que les instituteurs étaient fondés à réclamer des dommages-intérêts.

On se rappelle qu'au contraire, le tribunal de Nancy, adoptant les conclusions du procureur, a déclaré l'action des instituteurs non recevable.

Pourquoi l'action est recevable

La recevabilité est basée sur l'article 6 de la loi du 19 juillet 1901 sur les associations.

Se basant sur l'article 3 de la loi de 1901, M. Proteau dit que, pour que l'association ne soit pas recevable, il fallait qu'elle poursuivit un but illicite, d'où annulation de l'Amicale, ce que personne n'a jamais cherché à obtenir.

Il cite certains arrêts rendus relativement à des poursuites intentées par des associations de fonctionnaires. Le droit des associations de fonctionnaires n'a jamais été critiqué ; la circulaire envoyée aux préfets par M. Briand dit que les associations des instituteurs ont une existence légale et qu'elles ont le droit de se défendre sans se former en syndicats.

M. le procureur conclut que les instituteurs ont le droit d'ester en justice, d'ailleurs les statuts des amicales sont conformes à la loi sur les associations.

Il rapporte les commentaires faits par des curés du Pas-de-Calais, tels que : le fruit de la morale religieuse est un saint, celui de l'école laïque est un apache. — Les maîtres des écoles laïques sont de sales chiens. — Puis encore : L'école laïque est une boîte.

Voilà à quoi donne lieu la lettre épiscopale. Les prélats se rendirent dans de nombreuses communes pour exciter les enfants à la résistance. On juge par là de l'étendue du préjudice causé à l'école laïque et aux instituteurs. — Il y a donc là un préjudice général.

L'action est recevable et le tribunal doit prononcer les dommages-intérêts réclamés.

M. le procureur termine en déclarant que, quelle que soit la décision du tribunal, l'initiative des instituteurs ne sera pas perdue.

Nous pouvons saluer ce procès comme un des derniers car, dans un avenir qui n'est pas lointain, les groupements d'instituteurs, amicales ou fédérations, ne verront plus leurs droits contestés. Vous aures à élucider la question, vous aurez à évaluer les dommages-intérêts. Vous savez que l'avocat des amicales, Me Frach, a dit : ce n'est pas une question d'argent, mais une question de moralité.

A onze heures et demie, le réquisitoire prenait fin et le tribunal renvoyait l'affaire à une date ultérieure, pour le prononcé du jugement.

TOUTES LES FAMILLES

soucieuses de leurs santés

devraient toujours avoir une petite provision de quelques litres

de l'excellent VIN de

BANYULS-TRILLES

et en prendre un verre avant chaque repas si elles veulent se réconforter agréablement, car cet incomparable et délicieux apéritif est soigneusement préparé avec un vieux vin exquis et le meilleur quinquina.

Il est, d'ailleurs, recommandé par le Corps médical depuis longtemps aux Dames, Hommes et Enfants.

On le trouve chez tous les Entrepositaires et dans les principales épiceries.

Exiger l'étiquette sur la bouteille

7659

ROUBAIX

GRAVE CHUTE DE VÉLO

Un préposé d'octroi, M. Dervaux, passait en vélo, mardi soir, place Carnot, quand tout à coup la fourche de sa machine se brisa, projetant l'employé sur la chaussée. Dans sa chute, M. Dervaux s'est fait de nombreuses et graves blessures.

UN GARÇONNET BLESSE GRIEVEMENT SON JEUNE FRÈRE D'UN COUP DE CARABINE

Un terrible accident survenu hier, vers sept heures du soir, a plongé dans la plus profonde douleur, la famille de M. le docteur Isbecque, rue des Arts.

Le plus jeune des fils du praticien, Pierre, âgé de 11 ans, s'amusait, dans le jardin, à tirer à la carabine, lorsque soudain son frère aîné, Gérard, âgé de 13 ans, passa devant lui juste au moment où il venait de presser la détente.

Atteint en plein dos, l'imprudent roula sur le gravier, sans connaissance.

Malgré les soins énergiques dont il est l'objet, son état est considéré comme très grave, car la balle se trouve logée à la base du poumon droit.

LE FEU

Mercredi vers quatre heures du matin, un commencement d'incendie qui a causé que des dégâts sans importance, s'est déclaré dans la salle de l'estaminet Vandame Emile, Grande-Rue, 87.

Le feu a été causé par un réchaud posé sur le comptoir et marchant toute la nuit en veilleuse, pour permettre, dès le petit jour, la préparation des boissons chaudes. Il y a assurance.

ENTRE VOITURE ET TRAM

Hier à huit heures du matin, angle de la Grande-Rue et de la rue du Collège, un cheval attelé à la voiture de M. Carnart Edouard, maraîcher à Marcq-en-Barœul, s'est jeté sur un tram qui lui avait fait peur. Tout se résume par quelques vitres brisées.

UNE MAITRESSE FEMME

Marie Vanbecke, femme Walleys, demeurant rue des Longues-Haies, cour Decrême, 4, vient d'être l'objet d'un procès-verbal pour injures et violences sur sa voisine, Florine Burgraeve, épouse Ivens.

DEUX CONFLITS TERMINES

Les ouvriers de l'imprimerie Fernand Castelain, rue Pierre-Motte, et ceux du tissage Leroux frères, rue de Tourcoing, ont repris le travail, mercredi matin, les premiers sans avoir obtenu la réintégration du contremaître congédié, les autres avec une augmentation de salaire de dix centimes à l'heure.

GRAVES ACCIDENTS DU TRAVAIL

— Chez MM. Leroux frères, fabricants, rue de Tourcoing, M. Henri Deschamps, 33 ans, tisserand, demeurant à Toufflers, hameau du Voisinage, s'est, en voulant serrer un écrou, l'index droit pris et broyé entre l'échasse et l'épée de son métier. Il y aura pour le blessé une incapacité permanente partielle de travail.

— Chez MM. Allart-Rousseau et Cie, peigneurs, Grande-Rue, M. Désiré Dubois, 36 ans, soigneur aux cardes, demeurant rue Pierre-de-Roubaix, 67, a eu le pouce de la main droite pris entre le recouvrement de la courroie de renvoi d'une carde et un panier de laine. Il en est résulté une luxation métacarpo-phalangienne qui nécessitera un repos de 20 jours.

— Chez MM. Brewaeys et Gras, constructeurs, rue Boucicaut, M. Léon Delcouillerie, 27 ans, manœuvre, demeurant rue Monge, 105, a eu le gros orteil du pied droit fracturé par suite de la chute d'une lourde plaque de tôle. Six semaines de repos.

MAÇON BLESSÉ

Un maçon demeurant rue des Longues-Haies, 217 bis, M. Jules Chatelain, 33 ans, s'est fait admettre hier matin, à la Fraternité.

L'infortuné, qui a fait une chute de plusieurs mètres, dans une maison en construction, porte une plaie contuse de la face et de fortes contusions du thorax.

UN PENDU

Mercredi à midi, un colporteur demeurant en garni, rue Sainte-Eleuthère, 27, M. Vandeplache Henri, 29 ans, a été trouvé pendu à une porte de l'arrière-cuisine de son logement.

Ayant été abandonné par sa femme, à la suite d'une violente scène de ménage, il avait bu jusqu'à son dernier sou avant d'en finir avec la vie. Son cadavre est à la Fraternité.

DANS LE CANAL

Mercredi vers deux heures de l'après-midi, pour des raisons inconnues, un chiffonnier, Dhavé Edmond, 56 ans, demeurant rue Franklin, 127, s'est jeté dans le canal, quai de Wattrelos. Après lui avoir lancé la bouée de sauvetage, un passant, Jules Hennebelle, 29 ans, demeurant rue des Longues-Haies, 132, est parvenu à le retirer sain et sauf de l'eau avec l'aide de l'éclusier Vandenbuicke.

ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENS ELEVES DE L'INSTITUT TURGOT

Le comité prie les membres de l'Amicale qui désirent assister à l'excursion organisée par la Fédération à Rouen le 15 mai prochain, d'effectuer le versement en s'inscrivant au concierge de l'Institut Turgot, 26, rue du Collège, avant le dimanche 8 mai, dernier délai. 3e classe : une journée, 14 fr. 75; deux jours, 21 fr. 2e classe : une journée, 17 fr.; deux jours, 26 fr.

AMICALE SEVIGNE

Les membres de l'Association des anciennes élèves de l'Institut Sévigné qui désireraient participer à l'excursion de Rouen, sont informées que leurs inscriptions seront encore reçues le dimanche 8 (dernier délai) chez Mlle Leveugle, 66, rue d'Italie.

ANCIENS DE L'ARMEE DE MER

Les sociétaires qui auraient [illegible] dimanche 8 mai sont priés de se réunir au local, 2, boulevard Gambetta, à 10 heures ½ très précises du matin.

EXPOSITION DES ARTISTES ROUBAISIENS (Galerie E. Dujardin)

Pour permettre la visite de cette exposition à tous les Roubaisiens, l'entrée ne sera que de 0.25 à les dimanches et jours de fête.

Les nouvelles œuvres suivantes ont été reçues : De M. Henri Ronchon, 1° Aviateur [illegible] dans Carthage (esquisse); 2° Le Bûcheron et la Mort (esquisse); 3° Tête, étude crayon. De M. Ernest Weiss, Le Soir, paysage. De M. Ernest Masson, La récolte des pommes de terre.

VACCINATIONS PUBLIQUES ET GRATUITES

La deuxième séance de vaccinations publiques et gratuites sura lieu aujourd'hui jeudi 5 mai, de 9 heures à 11 heures du matin, rue des Lignes.

ADJUDICATION REMISE

Mercredi matin, il devait être procédé, dans une des salles de la Mairie, à l'adjudication des travaux de construction d'une chaussée pavée et d'achèvement d'un aqueduc, rue Réaumur.

Cette adjudication a été remise, car sur un devis de 15.000 fr., M. Jules Waquier a présenté une augmentation de 1.60 %; MM. Devernay et Tiberghien 1.10 % de plus, et M. Carette-Duburcq 3 % de plus.

QUE BOIRE AU CAFÉ ?

Le quart

VICHY-CÉLESTINS

APÉRITIF OU DIGESTIF

1997

LE TIR REGIONAL S. A. G.

Aujourd'hui jeudi 5 mai, de 9 h. à 1 h. et de 2 à 6 heures, continuation du concours intérieur entre sociétaires; commissaires et secrétaires de tir : le matin, Marin Velghe et André Catrix; le soir, Paul Maes et Michel Duhamel.

AUJOURD'HUI, JEUDI 5 MAI

Vélo Excursionniste Roubaisien. — Départ à sept heures pour Pecq et Tournai.

Club du Chien Fidèle. — De 9 h. à 1 h. exercice pour tous les chiens du Club, rue du Tilleul, 130.

Vélodrome du Parc des Sports. — Arrivée de Bruxelles-Roubaix. 1re étape.

Galerie Dujardin. — Boulevard de Paris, exposition des artistes roubaisiens.

Amicale des Arts. — Tir préparatoire.

ÉTAT-CIVIL

NAISSANCES. — Emile Herand, rue Sainte-Thérèse, 31 — Marcel Vanwalleghem, rue du Marquisat, 1 — Rene Houllemmne, rue de Maubeuge, 7 — Fernand Roiens, rue Sainte-Elisabeth, 3 — Jules Martin, rue de la Vigne, c. Leroy, 19 — Léon Depauw, rue du Moulin, 78 — Maria Bonte, rue de l'Alma, 202.

MARIAGES. — Entre : Jean Verhaeghe, ébéniste, rue du Chemin-Neuf, 30 et Gabrielle Vanhoutte, couturière rue Saint-André, 21 — Pierre Boutry, ouvrier en serrurerie d'art à Lille et Marthe Vanden Berghe, sans profession, rue Neuve, 56.

DÉCÈS. — Laurent Dendievel, 12 jours, rue Ste-Eleuthère, 13 — Raphaël Sénéchal, 21 ans, ourdisseur, quai de Rouen, 14 — Céline Durieux, 76 ans, sans profession, rue de la Potennerie, 37 — Edouard Bracke, 14 ans, avenue Julien-Lagache — Charles Decorte, 68 ans, terrassier avenue Julien-Lagache — Lucien Guchman, 1 mois, rue Volta, 4 — Henri Vandeplassche, 29 ans, rue Ste-Eleuthère, 21.

MORT-NÉ. — Un.

Je ne fume que le NIL

TOURCOING

LES LAMENTATIONS

du « républicain » Bernard

ET SON PROGRAMME EN VERS ET... CONTRE TOUT

— Quoique je sois pur Tourquennois,
Honnête homme et bon type,
Electeurs, vous n'approuvez pas
Mes sacro-saints principes. —
On m'avait pourtant assuré
Qu'à ma seule venue,
Dron, le tyran, aurait été
A tout jamais fichu.
Pourquoi donc m'avez-vous trompé ?
O ! Emile, saint homme ;
Et vous, cher voisin député,
Enfant chéri de Rome ;
Et vous, docteur, documenté
De façon si complète,
Rapporteur de menus caquets
Dont justice fut faite.
Hélas ! la veste tant reçue,
Malgré mon éloquence,
Nous menace une fois de plus ;
Où s'en va donc la France ! —
Au Palais-Bourbon, cependant,
Ma place était marquée ;
Groussau l'avait depuis longtemps
Près de lui préparée ;
J'y aurais de mes électeurs,
Si bien plaidé la cause. —
Mon programme n'est-il prometteur ?
Souffrez que je l'expose. —
— De la grasse rétribution
Des Quinze mille balles,
J'aurai voté la suppression
Immédiate et totale. —
Car sachez-le, je puis faire fi
De la question galette,
Mon père était riche, et je suis
Millionnaire et sans dettes. —
— Les sans-le-sou ne brigueraient
Les mandats politiques !..
Et pour son bien, l'Etat serait
Conduit par les gens chics !
— Puis j'aurai bûché la question
De l'impôt qui accable,
Et d'en trouver l'abolition,
J'eus été bien capable —
Afin que le pays soit fort
Et de tous respecté,
J'aurais envisagé le sort
De notre belle armée
Que l'effectif soit renforcé,
Et pour notre marine,
Qu'on ait autant de cuirassés
Qu'Albion notre voisine. —
Tout cela se paye, mais bah !
Mes braves, n'ayez cure,
Riches, n'aurions-nous été là,
Pour régler la facture ?
— Certains me disent ennemi
De l'Ecole publique,
C'est une vile calomnie ;
Je suis catho.... laïc —
Mais désireux d'apaisement
(De l'élu c'est le rôle),
J'eus prié le gouvernement
D'avoir en ses écoles,
Des soutanes comme instructeurs,
Mis sous la surveillance
Des évêques, seuls détenteurs
De lumière et de science.
— Enfin j'aurai fait abroger
Ces lois intolérables,
Qui permirent de disperser
Un tas de pauvres diables —
Ne demandant à cette vie
Qu'épreuve et que misère,
Et qui, sans bile ni souci,
Vivent puissants, prospères —
Nous Français, voulant ignorer
Les lois faites en France,
Mais, d'un fanatique étranger,
Subissant l'influence :
Homme épris de liberté,
Conciliant d'apparence ;
Mais ne pouvant pas supporter
Qu'autrement qu'eux l'on pense.
— Chers électeurs républicains,
Voilà tout mon programme. —
Il vous a touché, c'est certain,
Au plus profond de l'âme.
Pesez-le, réfléchissez bien,
Il en est temps encor,
Voter pour moi et pour les miens,
C'est vouloir l'âge d'or.

BERNARD-FLIPO.

Pour copie non conforme :

JEAN DU BOCAGE.

Le devoir républicain

Bien que se sachant condamnée d'avance, la réaction cléricale n'a pas désarmé. Elle n'a jamais désarmé à Tourcoing.

Elle table cette fois sur l'indifférence ou le désintéressement volontaire des républicains avancés.

Elle feint de croire qu'il y aura de nombreuses abstentions dans son camp au premier tour de scrutin, et travaillant dans l'ombre, à la façon des taupes, elle s'apprête à tenter un suprême effort dimanche prochain.

Aucune manœuvre ne lui répugne pour aboutir, qu'on en soit sûr ; elle va attiser les petites rancunes, exciter les passions, flatter les appétits, multiplier les promesses et les menaces ; en deux mots, tout dire et tout faire pour arriver à ses fins, c'est-à-dire à ce phénomène monstrueux que serait l'élection à Tourcoing du candidat papiste M. Bernard-Flipo.

Dans les circonstances présentes, les républicains et les socialistes sont liés par le même devoir, un devoir impérieux : barrer la route à l'ennemi commun, la réaction cléricale.

Il n'y a plus de question de personnes, la lutte n'est pas entre deux hommes, mais bien entre deux partis.

Il y a, d'une part, le parti du recul, de l'oppression, de la stérilité. Et ce parti que personnifie M. Bernard-Flipo, est d'autant plus dangereux qu'il affecte à présent des allures doucereuses et hypocritement démocratiques.

Il y a, d'autre part, le parti vraiment républicain, c'est-à-dire le parti de la marche en avant vers le progrès social, le parti de la liberté et de l'affranchissement du peuple. Son porte-drapeau est le citoyen *Gustave DRON*.

Principes contre principes, bloc contre bloc : la lutte est bien circonscrite.

Sous aucun prétexte, les républicains de la 8e circonscription ne peuvent hésiter. C'est pour le citoyen *Gustave DRON* qu'ils doivent voter.

La duplicité cléricale

La calotte et le nationalisme accolés vous ont des arguments qui sont moins qu'irrésistibles et bien faits, au contraire, pour faire ouvrir les yeux des électeurs les moins prévenus.

Lisez présentement les journaux à la dévotion des Maurice, des Vandame, des Ducroq et autres Bernard-Flipo.

Là c'est un socialiste qui reste en face du porte-bannière de la réaction.

Les pieuses feuilles s'ingénient bien en vain à persuader aux républicains qu'ils ne peuvent décemment accorder leurs voix au second tour à un partisan du chambardement social et que c'est leurs ours conservateur qu'il leur faut choisir.

Ailleurs c'est au contraire un républicain qui tient la tête. Le boniment est autre. On ne craint pas, sous un prétexte quelconque, la R. P. par exemple, de chercher à amadouer les socialistes, ce qui, entre parenthèse, constitue une injure à leur adresse.

Quand dans un même numéro d'un journal de sacristie, parfois dans la même colonne, on relève ces contradictions grossières, il n'est pas un électeur qui ne soit bien fixé sur la duplicité cléricale.

Aussi, le 8 mai, partout où il s'agit d'assurer le succès d'un candidat de gauche contre un réactionnaire, le bloc s'affirmera.

Les électeurs ratifieront avec un louable ensemble, l'accord intervenu entre les organisations qualifiées des partis radical et radical-socialiste et socialiste.

Et dans toutes les circonscriptions, c'est, d'une façon ou de l'autre, la République qui triomphera !

A Tourcoing, c'est le citoyen Gustave Dron qui l'emportera à une grosse majorité, sur M. Bernard, le républicain du pape.

A Roubaix, le citoyen Dubled fera mordre la poussière à M. Ducrocq, également le candidat chéri de toute la cléricaille.

Et tous les démocrates seront satisfaits et se réjouiront.

RECEPTION DE L' « UNION SPORTIVE TOURQUENNOISE »

La Municipalité Tourquennoise, répondant au désir de nos concitoyens et à la demande d'un grand nombre de Sociétés, a résolu de fêter le magnifique succès de l'Union Sportive Tourquennoise et de recevoir officiellement à la Mairie les vaillants champions de France de football.

Jamais réception ne fut plus méritée. Il a fallu dix années d'efforts et de luttes pour permettre à l'U.S.T. de se placer au premier rang des Sociétés Sportives Françaises. La lutte fut particulièrement opiniâtre cette année. Pour enlever d'abord le championnat du Nord, clef du championnat de France, l'U.S.T. eut à se mesurer avec 9 autres Sociétés de toute première force, comme le R.C. de Roubaix, 5 fois champion de France — tandis que l'Union prenait la seconde place dans le championnat du Nord — l'O. Lillois, le R.C. de Calais, l'U.S. Boulonnaise, etc...

Dans les 18 matches joués, l'U.S.T. enregistre 16 victoires, un match nul et deux défaites, et se classe première suivie de l'O. Lillois et du R.C. de Calais.

Le championnat du Nord, une fois gagné, l'U.S.T. s'engagea dans le championnat de France. Dans ce nouveau tournoi, les matches sont éliminatoires, une seule défaite fait perdre le fruit de toutes les victoires antérieures. Il faut donc battre tous ses adversaires jusqu'au dernier, tâche bien rude, puisque chacun d'eux est le champion d'une ou de plusieurs régions. C'est ainsi que l'Union Sportive Tourquennoise battit au premier tour le F.B.C. de Braux, champion des Ardennes et de Lorraine (5 à 0) ; au 2e tour, l'Amiens Athlétique Club, champion de Picardie et de Haute-Normandie (5 à 0) ; au troisième tour (½ finale), l'U.S.T. fut vainqueur par 2 à 0, de l'U. S. Servanaise, qui avait éliminé les champions de Paris, de basse Normandie, de Beauce et Maine et de Touraine. Enfin, vint la finale jouée dimanche dernier, contre les vainqueurs des régions du Midi, les « Suisses de Marseille », champion de France 1909, où l'U.S.T., après une lutte merveilleuse, gagne le match par 7 buts à 2. En somme, les championnats ont mobilisé les équipiers premiers pendant 22 dimanches. Inutile de dire que pour des raisons diverses, il fallut très souvent remplacer des joueurs. Cette obligation a amené le nombre des « premiers » de l'U.S.T., c'est-à-dire des équipiers ayant joué plus de trois fois dans le championnat, au chiffre de 22. L'U.S.T. a donc mis en ligne deux équipes premières. Cela n'a pas empêché l'équipe seconde, si souvent amputée de ses meilleurs représentants, de se classer seconde au Championnat du Nord, alors que les équipes 3e, 4e et 5e enlevaient les championnats de leurs séries respectives.

LES PETITS IMPRUDENTS

Hier, entre midi et une heure, alors que le chantier de construction du stand de tir était désert, plusieurs enfants du quartier du Pont-de-Neuville y pénétraient pour s'amuser à pousser les wagonnets. L'un d'eux, Victor Lepère, 7 ans ½, portait un cache-nez noué autour de son cou. Une extrémité prit dans la roue d'un wagon et l'enfant fut précipité à terre et traîné sur plusieurs mètres. Effrayés, ses petits camarades s'enfuirent en poussant des cris. Ces cris furent heureusement entendus par un ouvrier, qui accourut et dégagea la petite victime. L'enfant fut transporté chez ses parents et M. le docteur Lagache fut appelé à lui donner ses soins. Le praticien a relevé des contusions graves et des ecchymoses sur tout le corps. Il ne pourra se prononcer que d'ici 48 heures sur les suites de l'accident survenu au malheureux petit imprudent.

UN DEGOUTANT PERSONNAGE

Hier, vers onze heures 20 du matin, deux fillettes, Adéline S..., 11 ans, et Madeleine P..., 8 ans, sortaient de l'école de la rue du Dragon, et regagnaient paisiblement leur domicile, à Mouvaux-les-Francs. Rue de Bradford, les enfants furent rejointes par un individu qui se livra sur elles à des attouchements obscènes. Aux cris des enfants, l'ignoble individu prit la fuite vers Mouvaux. Le père d'une des fillettes, mis au courant des faits, se mit à sa poursuite, le rejoignit, et aidé du garde Dupré, l'amena devant M. Broux, commissaire de police du 2e arrondissement, qui l'interrogea et le maintint en état d'arrestation. Le prévenu se nomme Achille Delanghe, 20 ans, journalier, né à Tours, demeurant à Roncq. Il a déjà encouru une condamnation à 3 mois de prison pour coups et blessures.

A LA FABRIQUE D'HUILES DE MM. DUMORTIER FRERES

Les onze hommes de peine de la fabrique d'huiles de MM. Dumortier frères, rue d'Amsterdam, ont repris le travail après avoir obtenu satisfaction.

Ces ouvriers réclamaient une augmentation de 1 fr. 50 par semaine et une diminution de travail d'une demi-heure par jour.

UN TRAMWAY COMMENÇAIT A PRENDRE FEU

Hier soir, à 6 heures½, le car E 325 venait vers Tourcoing, lorsque face au Lycée, de la fumée s'échappa du plancher. Le wattman, M. Malfait et le conducteur M. Scalbert montèrent sur les boîtes à sable et étouffèrent le feu qui avait pris sous la voiture, par suite d'un échauffement des fils conducteurs.

Les pompiers qui avaient été prévenus par téléphone, se portèrent sur les lieux, mais n'eurent pas à intervenir.

Le car désemparé a été refoulé jusqu'à la Place d'abord et ramené ensuite au dépôt.

CONTRAVENTIONS

Une contravention a été dressée à charge de Auguste G., 31 ans, journalier, rue du Bus, 38, pour violences sur un co-logeur, M. Charles Seynaeve, 60 ans, peigneur.

— Louis V., 36 ans, rue de Roncq, a fait l'objet d'une contravention pour ivresse et tapage.

LES CHAUFFARDS

Pour excès de vitesse de la voiture automobile qu'il pilotait, un procès-verbal a été dressé à charge de Jean D., chauffeur au service de M. Henri Cavillier, négociant.

La contravention a été relevée place Thiers.

CONCERT PUBLIC

L'Harmonie du Blanc-Seau exécutera, aujourd'hui 5 courant, à 11 heures 1/4 du matin, sur le kiosque de la place du Blanc-Seau, le programme suivant : Allegro militaire, XX; Ouverture de concert, Reynaud; Confidences, [illegible], Westy; La Fille du Régiment, Donizetti; Valse Frivole, [illegible].

ETABLISSEMENT DE BAINS

On nous prie d'informer le public que l'établissement municipal des bains sera ouvert au public le jeudi de l'Ascension, de 7 heures à 11 heures ½ du matin.

ACCIDENTS DE TRAVAIL

M. Georges Dumortier, 26 ans, ouvrier chez M. Delfour-Desurmont, fondeur, rue de Mitom, s'est fait une entorse du poignet droit en manœuvrant un châssis. Docteur Ducatillon, 15 jours.

— Mlle Albertine Vramant, 26 ans, tisserande chez M. Christory fils, filateur, rue de Roubaix, a eu la main gauche engagée entre les peignes et le cylindre de son métier. Plaies par salissage de l'index, du majeur et de l'annulaire.

La guérison exigera un mois au moins.

— M. Gaston Dumortier, 23 ans, homme de peine aux Magasins Généraux, s'est contusionné au genou droit en manœuvrant des balles de laine. Quinze jours.

ÉTAT-CIVIL

Naissance. — Victor Allbrecht, rue du Pont-Rompu, 204.

Mariages. — Entre : Louis Desmarest, journalier, et Adrienne Delfontaine, bobineuse — Paul [illegible], et Laure Soen, piqûrière — Paul Bauwens, employé de commerce, et [illegible], sans profession — Achille Vandenberghe, coloriste de laines, et Blanche Lefebvre, sans profession.

Décès. — Yvonne Vanderhaegen, 1 an, rue des Cousins, 46 — Urbain Vramant, 8 mois, rue de Gand, 687 — Simonne Vanneste, 7 mois, rue du Général-Souham, 168.

LILLE

Le Crime de la Rue des Postes

LES MEUBLES DE FAVIER A L'ENCAN

Mercredi matin, a été affichée, rue des Postes, 22, à droite de la porte de la maison du crime, l'exploit suivant, annonçant au public la vente du mobilier du meurtrier Favier :

Etude de Me Augustin Lefebvre, huissier à Lille, 5, rue du Palais-de-Justice.

Frais judiciaires à charge du sieur Antoine Favier, demeurant 22, rue des Postes, à Lille.

VILLE DE LILLE

salle des ventes mobilières, rue de Paris, 127

VENTE JUDICIAIRE

Un bon mobilier de salon et de salle à manger comprenant notamment ; table-buffet en chêne, canapé, fauteuils, chaises rembourrées, [illegible], foyer de salon avec garnitures en cuivre et accessoires, casier à musique, tabouret de piano, tableaux, appareil d'éclairage.

Mobilier de bureau comprenant bureau américain, chaises, fauteuils, presse à copier, foyer, [illegible] et objets divers.

Bibliothèque en chêne, deux [illegible] comprenant de nombreux ouvrages modernes et des meilleurs auteurs.

Mobilier et ustensiles de cuisine, comprenant table, cuisinière à deux fours, [illegible], fourneau à gaz avec rôtissoir, chaises, batterie de cuisine, vaisselle diverse ; chambre à coucher se composant d'armoire à glace à deux portes, glace biseautée, chaises, table de nuit et guéridon dessus marbre, un lit avec sommier et matelas, [illegible].

Une bicyclette roue libre et frein rétrograde de porte-bagages et accessoires. Lot de vêtements et d'objets divers.

Environ 300 bouteilles échantillons vins divers.

Le mercredi onze mai 1910 à 10 heures du matin, Me [illegible], commissaire-priseur, procédera à ladite vente.

Au comptant

Au nombre des objets divers compris dans l'énumération du mobilier de bureau, figure une pièce qui fera sûrement sensation le jour de la vente, c'est l'affiche qui attira l'attention de l'infortuné Cornil Thain, tandis que son assassin brandissait derrière lui son arme homicide.

De nombreux curieux s'arrêtent à chaque instant devant le papier azuré et commentent abondamment le criminel exploit de l'assassin.

Cette annonce a été ... lacérée sous le péristyle du Palais Rihour, au tableau des ventes judiciaires, mais par précaution, on avait raturé impartiellement d'ailleurs le nom et l'adresse de Favier.

La Deûle rend deux cadavres

Vers neuf heures du matin, un cadavre d'homme flottant dans la Deûle, au quai de l'Ouest, fut aperçu par MM. Dejaeghère et Flipo, magasiniers. Ils le retirèrent de l'eau et avisèrent la garde Gallet, qui alla chercher le docteur Sougnies. Le médecin examina le cadavre et constata qu'il avait séjourné plusieurs jours dans l'eau et ne relevé aucune trace de blessure.

On a transporté l'inconnu à la Morgue ; on n'a retrouvé aucune pièce d'identité ; dans ses poches se trouvaient un portemonnaie contenant 2 francs, une blague à tabac, une montre d'acier bruni avec chaîne d'argent.

Le défunt paraît âgé de 40 à 45 ans ; il est vêtu d'un costume en cheviotte noire, d'une chemise de couleur, d'un maillot bleu et d'un caleçon gris.

— A six heures et demie, le pontier du pont du Ramponeau, M. Blanchard, voyant surnager un cadavre que le courant entraînait vers le pont Napoléon, il prévint le garde [illegible] et avec les ouvriers travaillant à l'installation des baraques du concours agricole, ils retirèrent le noyé. Il fut aussitôt reconnu par des parents pour Léon Potet, 53 ans, ouvrier peintre, rue des Célestines, 23, qui disparut depuis dix jours de son domicile et dont on retrouva le veston et la casquette sur un banc, près du bassin des Poissons Rouges.

M. Langevin, commissaire du 1er arrondissement, a fait les constatations d'usage.

Le corps a été transporté à la Morgue.

Un bébé se noie dans une cuve

Hier, vers quatre heures de l'après-midi, Mme Penninck, ménagère, demeurant rue de Seclin, 27, qui venait de terminer sa lessive, avait déposé, sur le plancher, une petite cuve contenant environ trente centimètres d'eau.

Ayant eu besoin de s'absenter un instant, elle laissa, seule, sa petite fille âgée de 2 ans. Celle-ci, en jouant, tomba dans le récipient.

Quand la pauvre femme revint peu après, quelle ne fut pas sa douleur de retrouver son enfant dans la cuve, ne donnant plus signe de vie.

Elle s'empressa de se porter au secours de son pauvre bébé, mais hélas, la mort avait fait son œuvre et tous les soins donnés furent inutiles.

AUTOUR DE LILLE

LYS. — Le doublement de la ligne C. — Nous avons dit hier que la commission d'enquête avait accepté le doublement de la ligne C.

De la rue de Leers au passage à niveau, les deux voies seront établies dans le milieu du pavé. Du passage à niveau au bureau de la Justice, elles occuperont le côté gauche de la chaussée en allant vers Roubaix.

Il est entendu que la Compagnie fera recouvrir tous les fossés, rue du Bois, excepté celui longeant la propriété de M. Julien Lagache, parce qu'à cet endroit la largeur du boulevard permet à la chaussée de jouer un normale et que, par conséquent, il n'y a pas obligation, pour la Compagnie de le supprimer.

La Compagnie va étudier s'il est possible d'établir un arrêt en face de la rue de Bapaume.

Sports et Jeux

CYCLISME

Paris-Roubaix et Roubaix-Bruxelles amateurs

Nous croyons savoir qu'une course Paris-Bruxelles, en deux étapes, réservée aux amateurs et organisée par « Le Vélo » de Bruxelles, et « Les Sports » de Paris, aura lieu les 15 et 16 mai.

Le 15, l'arrivée de la première étape se fera au Vélodrome du Parc des Sports, à Roubaix, et le lendemain les coureurs se remettront en route pour Bruxelles.

***

Course Tourcoing-Béthune du 8 mai

La commission prévient les coureurs que la course est réservée uniquement aux amateurs libres et indépendants ne faisant partie d'aucune société affiliée à l'U. V. F. Ceux qui se sont déjà fait inscrire, sont priés de se soumettre à ce règlement. Droit d'inscription pour la course : 2 fr. non remboursable. Inscription chez M. Duren, 71, rue Saint-Jacques, Tourcoing.

***

Au Vélodrome du Parc des Sports des Quatre-Villes. — Bruxelles-Roubaix

C'est aujourd'hui qu'a lieu la course Bruxelles-Roubaix, voici à cet effet le programme complet des courses que la direction du Parc des Sports vient de mettre sur pied :

Course d'abonnés, séries et finale. Prix : 20, 10 et 10 fr.

Grande internationale, série et finale en 3 manches par addition de points. Prix : 75, 40 et 20 fr.

Deuxième internationale pour tous disqués de la première. Prix : 20, 15 et 10 fr.

Course de primes, 20 kilomètres, primes de 5 fr. tous les trois tours. Primes finales : 25, 15, 10 et 5 fr.

Course d'indépendants, 20 kilomètres, 5 prix : 30, 20, 15, 10 et 5 fr.

Si cette course ne réunissait pas 10 engagés, elle serait supprimée et remplacée par un handicap international professionnel.

***

Aujourd'hui, vers quatre heures, au Vélodrome de Wattrelos, sur la piste idéale, les coureurs de Bruxelles-Roubaix se livreront le dernier combat pour décrocher la victoire. Les champions les plus réputés sont engagés et tout promet un spectacle impressionnant.

Des courses de vitesse termineront ce [illegible] « great » sportif.

Courses de Lille

Nous rappelons que la troisième réunion des courses de Lille a lieu aujourd'hui jeudi, à 2 h. ½.

Le [illegible] et la forme des chevaux engagés la rendront des plus intéressantes. Et le beau temps aidant il y aura foule à l'Hippodrome du Bois.

FOOTBALL

L'O. L. rencontrera-t-il l'U. S. T. ?

On nous annonce pour dimanche prochain un match entre l'Olympique Lillois et le « Barrow Amateur League », match qui serait le dernier de la saison, pour notre vaillante équipe [illegible]

L'O. L. est actuellement en excellente forme ; ses dernières rencontres avec des équipes anglaises de 1er ordre ont confirmé la réputation que notre équipe locale s'est faite dans toute la France.

De son côté, l'U. S. T. [illegible]

[illegible]